

Tavel Marcel Marie Benjamin.

Domicilié au Grand Abergement. Célibataire.

Né au Grand Abergement le 30 septembre 1923, fils de Louis Ferdinand Joseph et de Césarine Berthier.

Inscrit sous le N°6 dans l'acte de décès collectif.

Mort pour la France
Mention transmise le sept mai mil
neuf cent quarante-six. *Extrait du Jugement: Enregistré à Tautou le quatre mai
mil neuf cent quarante-six. Folio vingt-cinq, case trois cent
trente et un. Grati. Dont mention la Montanges le vingt
sept mai mil neuf cent quarante-six. Le Maire.*

du Ministère des Anciens Combattants
et victimes de la guerre en date du
deux mai mil neuf cent quarante
six N° 559847 EC A2 Le Maire

N° 11

DECES

Marcel Marie
Benjamin Cavel

Le huit avril mil neuf cent quarante-cinq,
heures sans précision minutes, est décédé
sur le territoire de la commune lieu dit "Etraz"
Marcel Marie Benjamin Cavel domicilié à
Grand Abergement (un), né le trente septembre mil
neuf cent vingt-trois à Grand Abergement
fils de Louis Ferdinand Joseph Cavel et de
Césarine Berthier d'origine, célibataire

Dressé le trente et un octobre mil neuf cent quarante-
cinq, à dix-huit heures, sur la déclaration
de Monsieur Cavel Louis Ferdinand Joseph, cinquante six
ans, cultivateur à Grand Abergement père de la victime
qui a reconnu formellement le corps déposé dans la bière
comme étant celui de son fils lors de l'inhumation en vue
qui, lecture faite, a signé avec Nous de l'identification

qui lecture faite, a, Maire de signé avec Nous
Cavel de Montanges

*# quatre
et étant inscrit sous le n°6 dans l'acte
collectif en date du neuf avril mil neuf cent quarante
six. Nous approuvons ainsi que la
nature de dix mots nuls.*

Tavel *Sodall*

MINISTÈRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

SERVICE CENTRAL
DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

F. 18

L'ÉTAT CIVIL MILITAIRE

Paris, 139, rue de Bercy (12°)

N° 559.877 EC/A2

le 12 mai 1948

à Monsieur le Maire de

Montanges (Ain)

Je vous prie de bien vouloir :

1° Inscrire la mention "Mort pour la France"

dans l'acte de décès de militaire FFI

TAVEL Marcel Marie

décédé le 9 avril 1944

sur le territoire de votre commune

dans les conditions fixées par l'ordonnance

N° 45 - 2717 du 2 Novembre 1945.

2° Assurer l'addition de ladite mention
sur l'acte de décès inscrit sur votre se-
cond registre déposé au greffe.

3° Assurer également la même addition
sur l'acte transcrit à

Vous voudrez bien m'adresser une expé-
dition de l'acte transcrit de la dite mention.



Pour le Ministre et
par son délégué
Intendant Général Chef
du Service Central de l'Etat-Civil

Jugement

N°

DECES

TAVEL Marcel
Marie Benjamin

Transcrit à Montanges le
vingt-sept mai mil neuf
cent quarante - six.
Le Maire.

S. Ballif

Par Le conseil: statuant en mil neuf cent quarante six, Chambre
du Conseil, après en heures avoir délibéré minutes, est décerné conformément
à la loi, annuler l'acte de décès dressé par l'Officier de l'état civil de la
commune de Montanges (Ain) et portant sous le numéro six la
mention "inconnu" concernant le siège TAVEL Marcel Marie Benjamin
fils de Louis Joseph Fernand et de Berthier, Célestine Antoinette
Esther, né le vingt septième septembre mil neuf cent vingt trois au
Grand-Hergement (Ain) cultivateur demeurant à la ferme
des "Bouttes", commune du Grand-Hergement.
Dit Dressé le quel ce jugement mil neuf cent quarante sera
transmis, à sur le registre de l'année heures, sur la déclaration courante
de la commune de Montanges (Ain) et que mention sera faite tant en
marge de l'acte annulé que de l'acte rectifié, que mention sera
également faite en marge de l'acte de naissance de TAVEL Marcel Marie
Benjamin, lecture faite, a signé avec Nous en date au Grand-Hergement
du trois septembre mil neuf, Maire de cent vingt-trois, qui aucune
expédition de l'acte rectifié ne pourra être délivrée sans porter
la mention dudit jugement.
Ainsi jugé et prononcé au Palais de Justice à Nantes, le
vingt-cinq Avril mil neuf cent quarante - six.